

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 FEVRIER 2022

COMPTE-RENDU

Présents : David AYMAR, Jean-Louis AYMAR, Philippe CHABUT, François DANEMANS, Sylvain DELRIEU, Benoît ESPEYSSE, Jean-Marc LABORIE, Colette LABRUNIE, Marthe LAVAISIERE, Robert MALBOS, André MOLENAT, Antoine PUECH, Philippe PUECH.

Absents excusés : Emmanuel BILLOT, Sébastien COUDERC.

Représentés : Séverine LAGARRIGUE par David AYMAR, Carole PUECH par Benoît ESPEYSSE, Jérémie VAISSIERE par Marthe LAVAISIERE.

Secrétaire de Séance : Benoît ESPEYSSE

La séance débute à 20h30

Après vérification du quorum, Benoît ESPEYSSE est désigné comme secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 04 FEVRIER 2022

Monsieur le Maire demande à chaque conseiller s'il a des commentaires à formuler sur le compte-rendu de la séance du 4 février 2022. En l'absence de commentaires, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

1-DESTINATION DES PARCELLES DU VERNASSAL

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du 17 décembre 2021, le conseil l'a autorisé à saisir monsieur Marc MAISONNEUVE, expert foncier, afin notamment de recueillir un avis impartial sur la destination (vente, location) des parcelles agricoles.

Une réunion a eu lieu, en présence de la commission *Vernassal* le 7 février.

Les conseillers ont reçu un compte-rendu de cette réunion le 9 février.

Il convient de rechercher la valorisation des parcelles, soit en les louant pour celles que la commune conserve dans l'attente de projets de construction et classées comme telles dans le PLUI, soit en les vendant.

1-1 La location des parcelles

En conséquence de la réunion avec monsieur Marc MAISONNEUVE et de la discussion, il est décidé :

- de ne pas renouveler les contrats de vente d'herbe, afin d'éviter un risque de requalification en bail rural,
- d'écarter le prêt à usage, ce prêt étant par nature gratuit,
- d'écarter la convention pluriannuelle d'exploitation qui ne permet pas à la commune de disposer des parcelles quand elle le souhaite,

MA PC AM JU
CP Se. EB AP DS IP AD
JML

-de choisir de conclure une convention de location avec la SAFER, qui permet de toucher un fermage, et de garder une position de neutralité à l'égard du choix des fermiers.

Il est précisé que c'est l'exploitant qui paiera les cotisations MSA.

Le Conseil municipal souhaite que soit proposé à la SAFER :

- que les terres soient louées à des agriculteurs de la commune,
- qu'elles soient réparties, comme pour les contrats de vente d'herbe conclus l'an dernier, en trois îlots,
- et que la location se fasse selon le cahier des charges établi pour les contrats de ventes d'herbes

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve la conclusion d'une convention de location avec la SAFER, et charge monsieur le Maire de la signer et de tous les actes subséquents.

1-2 Vente des parcelles

Après discussion, le Conseil municipal, approuve le conseil de l'expert de conclure une convention avec la SAFER, qui a pour avantage d'une part de vendre au prix déterminé par la commune (étant précisé que la SAFER n'a plus la possibilité de réviser le prix), et de conserver sa neutralité à l'égard des acquéreurs.

A l'unanimité le Conseil municipal :

-charge monsieur le Maire de demander à monsieur Marc MAISONNEUVE de procéder à l'évaluation des parcelles,

-et approuve la conclusion d'une convention de vente avec la SAFER, et charge monsieur le Maire de la signer, ainsi que tous les actes subséquents.

1-3 La rente

Il est rappelé que la rente dite « REVEL », du nom de l'habitant de Calvinet (Jean Guy Alexandre REVEL), qui a légué aux pauvres de la commune de Cassaniouze notamment une rente annuelle et perpétuelle, et ce par testament du 30 juin 1836, est attachée à la ferme du Vernassal.

Payée par les fermiers jusqu'à leur retraite, elle est désormais à la charge de la commune, qui l'a versée l'an dernier à la commune de Cassaniouze, qui en reverse le produit à l'ADMR du Haut-Célé.

Afin de ne pas contrarier les futures ventes, il est suggéré que la commune la maintienne attachée aux douze hectares qu'elle conserve.

A l'unanimité le Conseil municipal décide de conserver cette rente attachée aux douze hectares qu'elle conserve.

1-4 Vente de diverses parcelles

Monsieur le Maire rappelle que compte-tenu de leur situation géographique, certains propriétaires ont proposé d'acquérir les parcelles suivantes : monsieur Olivier de Bonnafos pour la parcelle B 49, monsieur Jean-Yves SOL pour les parcelles A755 et C30, le GAEC de La Mothe ou monsieur Jean-Yves SOL pour la parcelle A759.

MA PC RM SV
CJL 23/5
AD SC EB AP DS
CJP PP

Un échange de parcelle a été proposé à ce dernier (parcelle communale B 330 contre parcelle 908 à La Roubine).

Après débat, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- pour la parcelle A 759, de retenir l'offre du GAEC de La Mothe (monsieur François LISSAC)
- d'accepter l'échange entre les parcelles B 330 et OA 908.

Tous les frais seront à la charge des acquéreurs.

2-QUESTIONS DIVERSES

Lancement de la programmation de Fonds Cantal Solidaire

Monsieur le Maire expose que la programmation des dossiers du Fonds « Cantal Solidaire » est lancée pour la période 2022-2024.

Les projets éligibles à cette subvention concernent notamment l'eau potable, l'assainissement et l'aménagement des espaces publics.

Les dossiers devant être remis pour le 31 mars, il est demandé aux conseillers de réfléchir rapidement aux projets éligibles.

D'ores et déjà, le dossier de réfection des réseaux eaux pluviales, eaux usées et d'adduction d'eau potable du Salamidou sera présenté, dès lors que la commune a reçu deux devis.

Un dossier similaire côté Mourjou peut être établi pour le secteur de l'Eglise à l'ancienne école libre.

Couverture de la téléphonie mobile

Monsieur le Maire fait part de la parution au Journal Officiel du 16 février de l'arrêté du 1^{er} février 2022 définissant la première liste de zones à couvrir par les opérateurs de radiocommunications mobiles au titre du dispositif de couverture ciblée pour l'année 2022.

Deux sites sont retenus :

- le pylône de la Roubine qui accueille l'opérateur FREE, accueillera les opérateurs Orange, Bouygues Telecom et SFR,
- et le site de Lessal.

La séance est levée à 22h30.

Le prochain conseil municipal est fixé au vendredi 18 mars 2022 à 20h30.

A collection of handwritten signatures and initials in black ink, scattered across the bottom half of the page. Some initials are clearly legible, such as 'MA' at the top left, '12' in the center, and 'CB' at the bottom right. The signatures vary in style, from simple initials to more complex, cursive scribbles.